

Portail clients

OFEV Projet AVEG / ATEA

Enregistrement

Enregistrement

Créer un compte eIAM

Pour utiliser le portail clients, un compte eIAM est nécessaire.

En général, un compte AGOV ou CH-LOGIN est exigé.

eIAM est le système central d'accès et d'autorisations de l'administration fédérale pour les applications web et les applications mobiles natives.

Pour simplifier, eIAM est l'infrastructure d'accès centralisée de la Confédération. Son but est d'éviter la mise en place d'une procédure d'identification spécifique à chaque application.

Cette centralisation permet de réaliser des économies et d'utiliser les mêmes données d'accès pour toutes les applications.

Pour pouvoir accéder au portail clients de VetroSwiss, les utilisateurs ont besoin d'un compte AGOV. Celui-ci est relié à l'entreprise de l'utilisateur concerné lors de la première connexion. Les utilisateurs qui disposent déjà d'un compte CH-LOGIN peuvent aussi utiliser ce dernier pour se connecter au portail clients.

Ici vous trouverez de plus amples informations sur le login :

[Instructions pas à pas pour l'enregistrement AGOV](#)

[Questions fréquentes login AGOV](#)

[Questions fréquentes CH-LOGIN](#)

Important : les utilisateurs qui disposaient déjà d'un compte sur l'ancien portail clients VetroSwiss doivent utiliser la même adresse électronique pour leur login AGOV ou CH-LOGIN.

Enregistrement avec code d'activation

Rôles autorisés

- Tous les rôles du portail clients

Description

Lorsqu'une entreprise est enregistrée pour la première fois dans le système (nouvel importateur), elle est informée par écrit (par courrier postal) de ses obligations en matière de TEA (taxe d'élimination anticipée).

La lettre est envoyée à l'adresse qui a été indiquée dans les déclarations en douane.

En plus d'explications générales sur la TEA, le courrier contient également un code d'activation. Celui-ci permet aux utilisateurs de relier leur compte à celui de leur entreprise.

Pour ce faire, les utilisateurs se connectent au portail clients de VetroSwiss avec leur compte AGOV ou CH-LOGIN.

Une fois connectés, ils doivent saisir le code d'activation.

Les données de base de leur entreprise s'affichent alors et peuvent être complétées au besoin.

Une fois cette étape complétée, les utilisateurs peuvent utiliser le portail.

Marche à suivre

1. Se rendre sur le site <https://portal.vetroswiss.ch/login>
2. Se connecter ou s'enregistrer avec eIAM.

3. Saisir le code d'activation et confirmer.
4. Compléter les données de l'organisation.
5. Enregistrer l'inscription.
6. L'accès au portail clients est accordé.

Enregistrement sans code d'activation

Rôles autorisés

- Tous les rôles du portail clients

Description

Il est possible de s'enregistrer comme utilisateur sur le portail clients de VetroSwiss sans avoir reçu de code d'activation au préalable.

Pour ce faire, les utilisateurs se connectent au portail clients avec leur compte AGOV ou CH-LOGIN et sélectionnent « Continuer sans code d'activation ».

Ils sont alors invités à compléter les données de leur entreprise.

Ensuite, ils soumettent leur demande en cliquant sur « Demander l'accès ».

Les utilisateurs sont informés dès que le secrétariat de VetroSwiss a traité leur demande.

Marche à suivre

1. Se rendre sur le site <https://portal.vetroswiss.ch/login>
2. Se connecter ou s'enregistrer avec eIAM.
3. Choisir l'option « sans code d'activation ».
4. Saisir les données de l'entreprise.
5. Demander l'accès.
6. Une page d'information avec le message « Demande envoyée » et des informations sur la suite de la procédure apparaît.